

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 553

Rubrik: Reçu et lu

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mille et un plaidoyers officiels entendus ces temps en faveur d'un conformisme musclé, présenté comme l'antidote de la «crise», les cas d'interdiction professionnelle qui se multiplient. A cet égard, il était dans la note. De même il est de bon ton, dans les milieux qui n'ont qu'ordre et tradition à la bouche, de proposer aux foules muettes le scandale du contestataire émergeant au budget de l'institution qu'il poursuit de sa haine. Là encore, le préfet est dans la ligne. La certitude d'être entendu, entre Vevey et Montreux en tout cas, dans des milieux tout prêts à recevoir un tel sermon a probablement fait le reste. La mise au point attendue de Lausanne ne pouvait rien changer à l'affaire.

LA TENTATION AUTORITAIRE

Mais il y a davantage. Davantage que le petit frisson de connivence à l'usage des convaincus. Davantage même que l'expression d'un mépris instinctif et de plus en plus arrogant à l'égard des minoritaires, pour ne pas parler des marginaux, définitivement réfractaires à l'«esprit» vaudois. Il n'est plus question alors du pasteur Heller, cloué au pilori au nom à la fois des citoyens suisses et des patriotes qui ont leur devoir militaire, des militaires et SCF de tous grades, des aumôniers, des invalides militaires et des morts au champ d'honneur de 1939-1945; l'essentiel c'est la tentation autoritaire qui parcourt la «démonstration» du préfet, un brin de nostalgie, un brin de gris-vert et un fond d'argumentation de la Ligue vaudoise. Ecoutez le préfet Gétaz dans un passage de son allocution¹ qui n'a pas retenu l'attention jusqu'ici: «(...) Issu de l'obligation générale de servir, tradition plusieurs fois centenaire, notre système de milice est ainsi l'expression de l'engagement individuel en faveur de la communauté nationale. Il est dès lors navrant de constater, comme l'écrit l'académicien Maurice Druon, que le paradoxe de la démocratie consiste à garantir le droit d'expression (et aussi d'association), à ceux-là même qui se donnent pour but d'abolir ses institutions. C'est une tolérance prodigieuse, inconnue de tout autre forme de

régime politique, qui met les bénéficiaires de la liberté à la disposition de ses éventuels destructeurs.» Voilà en pleine lumière les démons du préfet. La semonce de Lausanne ne les aura pas conjurés.

¹ Publiée «in extenso» dans «L'Est vaudois» du 9 juillet.

NB. A propos des objecteurs, le comité d'initiative pour un authentique service civil (voir «Le Rebrousse-Poil» no. 30/31) publie pour la première fois une statistique des peines infligées aux objecteurs et assorties du sursis. Des chiffres particulièrement intéressants lorsqu'on se souvient que le peuple devra de toute évidence de nouveau se prononcer au chapitre de l'objection de conscience: en attendant on condamne ferme...

	1977	1978	1979
Peines d'arrêts répressifs	52	71	56
— avec sursis	25	37	24
Peines d'emprisonnement	201	214	195
— avec sursis	81	72	55
Emprisonnement sous forme			
d'arrêts répressifs	85	104	87
Amendes	7	2	2
Exclusion de l'armée	181	227	217
— lors de la première condamnation	146	194	187
— en cas de récidive	35	33	30

PROFIT

Le manque à vendre

En supprimant le système des prix imposés en février 1967, Promarca donnait un formidable coup de pouce au processus de concentration dans le commerce de détail, et signalait l'arrêt de mort de milliers d'épiciers et de droguistes indépendants. Depuis lors, feignant d'ignorer ce rapport de cause à effet, la même Société suisse de l'industrie des

biens de consommation se plaint à longueur de rapports annuels de l'évolution des «structures» dans le secteur de la distribution.

Dans son Rapport pour 1979, Promarca ne mâche pas ses mots à propos du groupe Migros, qui poursuit sa «croissance démesurée» et «ne vend», à quelques rares exceptions près, aucun article de marque d'origine suisse». Et d'illustrer le désastre par un petit calcul: à raison de 30 000 mètres carrés de surface de vente supplémentaire par année, Migros «vole» un chiffre d'affaires d'environ 200 millions de francs par an à l'industrie suisse aux fabricants suisses d'article de marque.

Migros, cause de manque à vendre de Nestlé, Knorr, Pantene (Hoffmann-La Roche), Sais et Sunlight (Unilever), Wander (Sandoz) et les autres...

REÇU ET LU

Tout savoir par téléphone

Le «Telefonzitag» (Journal téléphoné) zurichois est entré dans sa sixième année de diffusion et a donc de nouveau fait parler de lui à cause des événements de juin: la direction des PTT ayant pris certaines mesures pour empêcher la diffusion de messages jugés dangereux, le nombre d'appels a massivement augmenté (19 389 en juin par rapport à une moyenne de 4000 par mois précédemment) et les sept responsables du journal éprouvent certaines difficultés à soutenir le rythme. Pour les amateurs: pendant l'été, cinq éditions hebdomadaires (numéro utile: (031) 242 11 12; attention les nouvelles sont données en dialecte).

— En quinze jours, des écrivains zurichois, membres du Groupe d'Olten, ont publié une brochure de 80 pages sur le juin zurichois de 1980. Tirage 3000 exemplaires.

— «TELL» continue de paraître et publie même des éditions spéciales au gré des événements. Sur les quatre éditions spéciales sorties, deux étaient consacrées aux émeutes zurichois.